

Si la personne jugée rappelle de ce jugement, elle devra en appeler au Régent, et le Régent choisira deux Toohitu et deux juges de district pour juger cette personne. — Que le Régent ne choisisse point le juge de district par lequel elle aura été jugée d'abord.

Si cette personne jugée en appelle de nouveau, elle devra encore en appeler au Régent, et le Régent choisira trois grands juges pour la juger.

Les jugements des Sept auront lieu quatre fois dans une année : aux mois de janvier, avril, juillet et octobre. Le Régent leur fera connaître lorsqu'ils devront venir pour un jugement.

Pour tous les grands crimes, le Régent pourra dire aux Grands-Juges de venir à toutes les époques qui lui conviendront.

Tous les grands crimes, tels que l'assassinat suivi de mort, la rébellion contre le gouvernement, les mauvais desseins contre le Régent ou toute personne puissante de Tafti, et tous les autres grands crimes, lorsqu'il n'y entrera ni Français ni étrangers, seront jugés par les Sept.

---

Toutes les prescriptions des anciennes lois qui ne s'accordent point avec ce Code nouveau et avec les arrêtés du Commissaire du Roi des Français et du Régent sont ici annulées.

---

Amis,

Gouverneurs, Chefs et Propriétaires, Officiers publics et tous les hommes de ces terres,

Voici les nouvelles lois que vous devez suivre : ce sont les lois qui ont été révisées dans l'Assemblée des Législateurs en cette année 1845. Les arrêtés du Gouverneur, Commissaire du Roi près la Reine de ces terres de la Société, qui ont tous été établis avec force de loi dans cette Assemblée des Législateurs, seront imprimés en langue indigène et seront envoyés dans toutes les terres *rangées* sous ce gouvernement, afin que tous les hommes connaissent ces lois et ces arrêtés. — Ils seront aussi donnés à tous les juges, afin qu'ils se conforment dans leurs jugements à ce Code nouveau. — Gardez avec soin et suivez fidèlement ces présentes lois qui ont été établies pour le bien de ces terres ; observez aussi la parole de Dieu ; ne produisez point le trouble, et réglez vos actions *de manière à concourir* tous à la production du bien général.